

## *Les actions de surveillance du marché pour les pneus 2015 (MSTyr15) Newsletter no 2 - Août 2017*

**MSTyr15** est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne Horizon2020 qui se focalise sur les pneumatiques de voiture.

Quatorze autorités de surveillance du marché (ASM) de l'Union européenne ainsi que la Turquie ont unis leurs efforts sous la coordination de PROSAFE afin de s'assurer que les mesures réglementaires pour les pneumatiques soient effectivement appliquées.

Les essais et les inspections de surveillance du marché sont en train de progresser selon le plan.



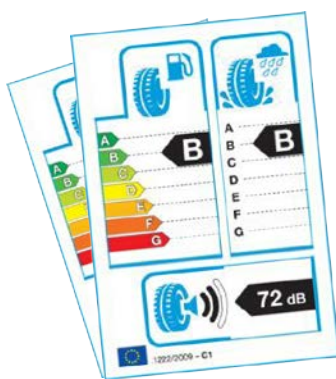
### Essais

Les premiers résultats d'essais du laboratoire pour les pneumatiques recommandés pour la neige et les conditions de verglas<sup>1</sup> ont déjà été mis à disposition des ASM, qui décideront ensuite des mesures à entreprendre dans le cas de la détection d'une non-conformité.

Les pneumatiques en question sont testés pour déterminer la résistance au roulement et l'adhérence sur sol mouillé et cela selon le règlement (CE) No 1222/2009 modifié par le règlement (CE) 1235/2011<sup>2</sup>.

De plus, des échantillons de pneumatiques normaux<sup>3</sup> ont été envoyés au laboratoire et les premiers résultats seront envoyés aux participants.

### Documentation technique et inspections des étiquettes



Les ASM ont débuté avec l'inspection de la documentation technique des pneumatiques que les fournisseurs ont l'obligation de mettre à disposition des autorités qui en ont fait la demande. Elles analysent si la documentation est complète et si elle est en accord avec le règlement.

Jusqu'à présent plus de la moitié du total prévu de 15.000 pneumatiques de voitures classe 1 ont été inspectés.

Les deux variables qui déterminent le nombre d'inspections que chaque État membre peut réaliser sont la taille et les conditions spécifiques des marchés nationaux.

Par conséquent, quelques différences peuvent apparaître parmi les ASM mais le but final sera malgré tout atteint.

## Autres nouvelles

Cette action de surveillance du marché pour les pneumatiques 2015 a l'honneur de compter un nouveau membre parmi ses participants. L'autorité de surveillance du marché de l'Irlande, Sustainable Energy Authority of Ireland (SEAI), a officiellement rejoint le consortium MSTyr15 et a déjà inspecté 1080 pneus dans 60 magasins durant le mois de mai.

Le gestionnaire du programme à SEAI qui est responsable pour le MSTyr15 a annoncé: « Nous sommes ravis d'être impliqués dans ce projet étant donné que nous avons nous-même l'objectif d'inspecter les étiquettes et il est nettement plus facile de participer à un exercice commun de surveillance du marché. Notre implication dans le projet MSTyr15 signifie que nous avons la possibilité de profiter de toute la connaissance existante construite par les collaborateurs. Nous avons pu de notre côté également partager notre méthode de travail et nos expériences ».

SEAI a également eu la responsabilité de relier cette action avec la surveillance du marché dans le domaine de l'étiquetage énergétique et l'écoconception et sera le partenaire pour le projet future Horizon 2020 EEPLIANT2 géré par PROSAFE.

D'autre part, la durée de l'action du projet MSTyr15 a été étendue de 24 à 28 mois.

Des informations supplémentaires sur MSTyr15 peuvent être trouvées sous le lien suivant [www.mstyr15.eu](http://www.mstyr15.eu) et sur twitter <https://twitter.com/MSTyr15>.

Personne de contact: Nicolaas Olie, Directeur exécutif, [nico.olie@prosafa.org](mailto:nico.olie@prosafa.org) and [info@prosafa.org](mailto:info@prosafa.org)

## Information d'arrière-plan

Cette information est émise par PROSAFE et par des autorités de surveillance du marché de 14 pays européens et de la Turquie. L'action est coordonnée par PROSAFE, un organisme sans but lucratif qui rassemble les inspecteurs de surveillance du marché de l'Europe et du monde entier.

Visitez le site [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org) pour en apprendre d'avantage.



### Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse publié par PROSAFE émane de l'action MSTyr15, qui est financée par le programme de recherche et d'innovation « European Union's Horizon 2020 » sous l'accord de subvention numéro 696124.

Le contenu de ce communiqué de presse représente les points de vue des auteurs en question et relève de leur seule responsabilité ; en aucun cas ce communiqué de presse est utilisé pour refléter les opinions de l'entreprise EASME (Executive Agency for Small and Medium Enterprises) ou de toute autre organisme de l'Union européenne. EASME décline toute responsabilité de l'usage qui pourrait être fait avec les informations contenues dans ce communiqué.

<sup>1</sup> REGLEMENT (CE) No 661/2009, Chapitre I, Art.3, OJ L200/8, 31.07.2009, p.12: " <pneumatique neige> signifie une pneumatique dont la sculpture, la composition ou la structure de la bande de roulement sont conçues principalement pour obtenir sur une route enneigée de meilleures performances qu'avec un pneumatique normal en ce qui concerne sa capacité à amorcer ou à maintenir le déplacement du véhicule.

<sup>2</sup> La version consolidée peut être trouvée sur le lien suivant <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:200:0001:0024:fr:PDF>

<sup>3</sup> Ici est fait référence à un pneumatique d'été.